

COMPAGNIES DE TRANSPORT MARITIME



TLV-TVM

PORQUEROLLES - PORT-CROS - LE LEVANT
Tél. : 04 94 58 21 81 - www.tlv-tvm.com



Délégation de service public portant sur la
desserte maritime des Îles d'Or

PORQUEROLLES - PORT-CROS - LE LEVANT



COMMUNICATION ON PROGRESS

Pacte Mondial des Nations Unies

Compagnies Maritimes TLV-TVM et le développement durable

Avril 2012

Organisation des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général

Global Compact Office

NY 10017

NEW YORK

La Crau, le 12 Avril 2012

Renouvellement des engagements aux principes du Pacte Mondial de l'ONU

C'est en 2010, que nous avons décidé d'apporter notre soutien aux principes de la Charte Mondiale des Nations-Unies, inscrivant cet engagement dans un long processus de formalisation de notre politique de Responsabilité Sociétale. Après avoir réalisé notre première COP en 2011, nous avons travaillé sur la redéfinition de notre stratégie d'entreprise à l'occasion du renouvellement de la Délégation de Service Public portant sur le transport vers les Îles d'Or. Ce travail nous a obligé à travailler en étroite collaboration avec nos différentes parties prenantes et notamment l'Autorité Organisatrice des transports maritimes de la communauté d'agglomération.

Avec l'obtention de cette nouvelle Délégation de Service Public pour les 8 ans à venir, la direction a estimé important de renouveler cet engagement en matière de droits de l'Homme, de droit du Travail, de protection de l'Environnement et de lutte contre la Corruption.

Cette seconde **Communication sur le Progrès (COP)** a été structurée pour renforcer les engagements pris par l'entreprise dans le cadre de son nouveau contrat portant sur les transports vers les Îles d'Or.

Madame Michèle VINCENT

Présidente Directrice Générale

Compagnies Maritimes TLV & TVM

Les actions illustrant les principes du Pacte Mondial de l'ONU

Droits de l'homme

Principes 1 et 2

« Les entreprises sont invitées à

- *Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence*
- *A veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violation des Droits de l'Homme. »*

Actions mises en œuvre

- Réaffirmation de notre engagement à défendre les droits de l'homme dans le contrat que nous avons signé avec notre Autorité Organisatrice.
- Information de l'ensemble de nos fournisseurs-partenaires de notre engagement et de l'importance de faire respecter ces grands principes de droit sur l'ensemble de la chaîne logistique.
- Demande à nos fournisseurs-partenaires de faire la promotion de ce droit auprès de leur propre sphère d'influence.
- Affichage sur notre communication institutionnelle de notre engagement à respecter ces grands principes.
- Sensibilisation périodique de notre personnel aux valeurs portées par la direction de l'entreprise, avec une attention particulière aux saisonniers.
- Information des usagers de nos lignes sur notre engagement à respecter et faire respecter sur l'ensemble de notre chaîne logistique les principes des droits de l'homme.

Droits du travail

Principe 3

« Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective. »

Actions mises en œuvre

- Participation active de notre Directeur d'Armement à la refonte de la convention collective du GASPE pour se conformer au nouveau code des transports.

- Animation de la politique de dialogue social au sein de l'entreprise.
- Garant du respect de la liberté syndicale et renforcement d'un dialogue social formalisé avec les délégués du personnel élus sur une liste syndicale. Les conditions sont garanties au sein de notre organisation pour que les représentants du personnel assument leur fonction, et que le personnel soit en capacité de s'exprimer.
- Implication des représentants du personnel dans la reconnaissance des engagements en RSE de l'entreprise (réunions de présentation et d'explications).
- Diffusions d'informations générales sur la vie de l'entreprise et expression libre lors de réunions collectives.

Principes 4 et 5

« Les entreprises sont invitées à

- **Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
- **Abolir de manière effective le travail des enfants. »**

Actions mises en œuvre

- Renforcement du choix des fournisseurs et sous-traitants locaux. L'ensemble de la production de navires est actuellement assurée par des sociétés locales. 85% des fournisseurs actuels sont localisés en région PACA.
- Confirmation de notre engagement pour les principes 4 et 5 auprès de 100% de nos partenaires directs, avec incitation à une diffusion plus large au sein de leur propre sphère d'influence.
- Renforcement du partenariat avec les entreprises familiales et diffusion large de ces principes dans les sphères d'influences de ces organisations.

Principe 6

« Les entreprises sont invitées à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession. »

Actions mises en œuvre

- Rédaction d'un rapport de situation comparée pour identifier la situation opérationnelle et orienter certaines adaptations.
- Maintien de 3 personnels féminins saisonniers embarqués.
- Poursuite de la politique de recrutement de saisonniers diversifiés (critères géographiques, d'âges...).
- Poursuite de l'augmentation de la durée moyenne des contrats saisonniers (+5%).
- Création de fiches de fonctions pour l'ensemble du personnel et utilisation de ces documents dans le cadre de la politique d'embauche des saisonniers.

- Redéfinition des exigences d'accueil des usagers dans les gares maritimes pour renégociation avec les autorités compétentes. Eléments d'amélioration de la qualité de service validés par l'Autorité Organisatrice des transports.
- Evolution de l'offre tarifaire permettant de renforcer l'attractivité des lignes vers les îles d'Or en Hiver (baisse de 15% du prix du tarif plein).
- Renforcement de l'offre de service de transports pour les iliens :
 - o Maintien d'un nombre de navettes journalières en cohérence avec les contraintes professionnelles (fréquences journalières adaptées)
 - o Renforcement de l'offre de liaison le soir (jusque 00h30) notamment sur la période estivale pour faciliter les déplacements des saisonniers-iliens en fin de service
 - o Mise en place de moyens supplémentaires pour la gestion du fret garant du développement économique des îles (maintien de l'emploi et d'habitants sur l'île).
- Aménagement du siège de la société dans des nouveaux locaux permettant l'accueil de Personnes à Mobilité Réduite.

Environnement

Principe 7

« Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. »

Actions mises en œuvre

- Maintien du choix de l'utilisation d'un carburant sans soufre, malgré un prix plus élevé (+3 centimes par litre).
- Renforcement du choix de produits écolabellisés par l'entretien des navires (à ce jour 100%).
- Engagement dans un projet d'Observatoire des transports porté par l'Autorité Organisatrice des transports de l'Agglomération pour améliorer les données sur le coût de l'insularité.
- Engagements pour mieux connaître l'impact d'un environnement préservé sur la performance économique de la société.

Principe 8

« Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. »

Actions mises en œuvre

- Organisation d'un évènement lors de la semaine du développement durable pour promouvoir l'engagement responsable de la société.

- Mise en place d'un groupe de travail sous responsabilité du Cabinet d'Architecte Mer et Design pour améliorer la gestion du cycle de vie des navires.
- Engagements formels dans des partenariats avec des scolaires sur des thématiques environnementales.
- Renforcement de notre engagement financier dans des projets en lien avec la mer :
 - o Association caouanne : étude d'une épizootie touchant des tortues à Madagascar
 - o Expédition MED : étude sur les concentrations de micro-fragments de plastiques en mer Méditerranée à travers une campagne de 5 ans, et étude des conséquences sur la chaîne alimentaire.
- Diffusion large de ces engagements avec mise en place d'évènements spécifiques :
 - o Communication institutionnelle présentant ces différents projets
 - o Journée du développement durable avec présentation à des étudiants de nos actions spécifiques (réduction des impacts de notre activité)
 - o Journée en mer pour présenter à plus de 30 partenaires l'action de l'association Expédition MED et participer à une démonstration de prélèvement d'eau de mer chargée. Couverture médiatique importante.
- Animation de plusieurs réunions avec des partenaires locaux pour le développement du projet Navire du futur (architecte naval ; chantier naval ; BE spécialisé ; réseau marine..).
- Acte de candidature à un projet local et à forte identité environnementale : ARCHIPEL EXEMPLAIRE.
- Maintien de l'effort sur la réduction des consommations de carburants (gain 4% en 2011)
 - o Optimisation des tournées
 - o Adaptation de l'outil de transport à la fréquentation
 - o Pilotage économique
 - o Investissement dans une flotte récente, et optimisation du plan de maintenance.

Principe 9

« Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. »

Actions mises en œuvre

- Engagements formels dans notre dossier de candidature pour la Délégation de Service Public portant sur le transport vers les Îles d'Or pour développer des navires faiblement carbonés.
- Reporting mensuel sur l'activité de transport maritime, avec un volet environnemental.
- Lancement de projets pour des navires faiblement carbonés
 - o Catamaran à voile pour le transport de passagers (bateau en cours d'armement)
 - o Hybridation de moteurs sur des navires en fonctionnement
 - Adaptation d'un système électrique sur les moteurs du catamaran à voile pour une entrée et sortie à l'électrique
 - Etude de faisabilité sur un navire de transport de marchandises

- Catamaran électro-solaire (projet en cours) pour proposer une solution 100% électrique.

Lutte contre la corruption

Principe 10

« Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. »

Actions mises en œuvre

- Rappel des valeurs portées par la direction de l'entreprise au personnel (par courrier et lors de réunions).
- Création d'un règlement de service validé par l'Autorité Organisatrice des Transports de la Communauté d'Agglomération.
- Définition d'une politique de lutte contre la fraude avec organisation d'une politique de contrôle assurée par les 2 organisations gestionnaires des transports dans l'agglomération.
- Réaffirmation des valeurs de l'entreprise en matière de lutte contre la corruption auprès du premier cercle des parties prenantes (autorité organisatrice des transports ; autorités publiques ; salariés...).